

Repas de la fête des Grands Mères 2026

2 mars - Formulaire d'inscription

Cadre réservé à l'administration :

Dossier complet : Oui Non Date d'arrivée du dossier : ____ / ____ / 2026

Pour la fête des grands-mères, la municipalité organise un tirage au sort pour qu'un enfant de chaque classe des écoles élémentaires puisse venir manger à la cantine scolaire avec sa grand-mère, ou arrière-grand-mère.

Formulaire à retourner avant le jeudi 12 février.

La participation à cet événement vaut pour accord à la prise et la diffusion de photos sur les supports de communication de la commune.

Informations personnelles

École : _____ Classe : _____ Institutrice : _____

Nom / Prénom de l'enfant : _____

Adresse : _____

Personne à contacter : _____

Tél. mobile : _____ E-mail : _____

Nom de la grand-mère : _____ Téléphone : _____

Informations importantes

- Pour participer les familles doivent remplir, signer le présent formulaire et le déposer en mairie avant le jeudi 12 février 2026
- Une seule participation/formulaire par famille
- Le tirage au sort se déroulera le vendredi 13 février.
- Les familles désignées seront contactées après le tirage au sort, pour confirmation
- Lundi 2 mars à 11h40
 - Dix grands-mères seront accueillies à l'entrée de l'école élémentaire Giono
 - Cinq grands-mères seront accueillies à l'entrée de l'école élémentaire Pagnol

Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.

Date : ____ / ____ / 2026

Signature :

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Règlement Général sur la Protection des Données : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer votre candidature. Les données enregistrées sont conservées 6 années. Elles sont réservées à l'usage de la direction concernée et ne pourront être transmises, le cas échéant, qu'aux agents de la direction. Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant par voie postale : Mairie de Pignans - à l'attention du délégué à la protection des données – 7, place de la mairie - 83790 Pignans ou bien par mail : donnees-perso.rgpd@pignans.fr

